1^{re} édition du colloque co-organisé par le Tribunal de commerce d'Angers et la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion.

Sous la direction scientifique d'Émilie GICQUIAUD, Maître de conférences en Droit.



LES ENTREPRISES À L'ÈRE DE LA PRÉVENTION DES DIFFICULTÉS

Vendredi 07 juin de 14h00 à 17h30

Amphi. ARDOISE à la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion Université d'Angers

Inscription en ligne obligatoire





PRÉSENTATION

En dépit des réformes qui se succèdent depuis 1984 afin d'inciter les entreprises à se tourner vers les procédures dites préventives lorsque se présentent des difficultés, les professionnels du droit des procédures collectives regrettent une sollicitation des tribunaux qui demeure tardive.

Pourtant, le livre VI du code commerce propose une large palette d'outils et de procédures qui permettent aux entreprises, quelles que soient leurs tailles ou leurs activités, d'anticiper au mieux le risque de défaillance. Le programme de ce colloque a vocation à décrire les différents outils et techniques juridiques mis à la disposition de l'entrepreneur afin de l'inciter à anticiper les difficultés rencontrées par son entreprise, et ainsi à les dépasser.

PROGRAMME

14h00 Allocution d'ouverture

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion de l'Université d'Angers.

Pierre DEREMAUX, Président de l'Association des Juges Consulaires d'Angers.

14h15 I. INFORMER LE CHEF D'ENTREPRISE

15h15

Référence théorique

La méconnaissance du droit des entreprises en difficulté par les chefs d'entreprise Émilie GICQUIAUD, Maître de conférences en droit privé, Université d'Angers.

Expérience pratique

Le rôle de l'expert-comptable/CAC dans l'information juridique du chef d'entreprise
Guillaume FERRON, Expert-comptable, Cabinet ADECIA.

Le rôle des organisations professionnelles Julien BERTHIAS, Secrétaire général, FFB Maine et Loire.

15h30 II. ALERTER LE CHEF D'ENTREPRISE

16h30 Référence théorique

L'obligation professionnelle d'alerter le chef d'entreprise en difficulté

Caroline HOUIN BRESSAND, Professeur de droit privé, Université de Lorraine.

Expérience pratique

Détecter les signaux d'alerte

L'importance du trio : dirigeant – expert-comptable – banquier Maître DOLLEY, Administrateur Judiciaire, Conseil National des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires Judiciaires.

La commission prévention du Tribunal de commerce Pierre DEREMAUX, Président de l'Association des Juges Consulaires d'Angers.

16h30 III. ACCOMPAGNER LE CHEF D'ENTREPRISE

17h30 Référence théorique

L'ineffectivité regrettable des procédures collectives préventives Véronique MARTINEAU BOURGNINAUD, Professeur de droit privé, Université de Lille.

Expérience pratique

Le déroulement des procédures préventives

Maître MERCIER, Administrateur Judiciaire, 2M&associés.

Retour d'expérience d'une entreprise ayant bénéficié d'une conciliation, d'un RJ et d'un plan abouti Bruno VERGNE, Dirigeant de l'entreprise SLTS SAS.

Synthèse et remerciements -

Organisateurs:









Partenaires:







TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

19 rue René Rouchy 49 000 Angers

FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION

Université d'Angers 13 allée François Mitterrand 49036 Angers

CENTRE JEAN BODIN

Recherche Juridique et Politique Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion 13 allée François Mitterrand 49036 Angers

CONTACTS

Centre Jean Bodin : secretariat.cjb@contact.univ-angers.fr Tribunal de commerce d'Angers : pierre.deremaux@bbox.fr

Inscription en ligne obligatoire

